



## Syndic qui se fout de la tête de ses locataires

Par **eleobie**, le 11/04/2012 à 15:33

Bonjour,

Je suis locataire dans un immeuble 1930, nous ne sommes que 3 familles.

Nous avons reçus récemment une mise en demeure afin d'ôter ce qui selon eux "encombrait" les parties communes (nos palliers), congélateur, meuble chaussure, vélo, fleurs...etc

Je suis tout à fait d'accord pour convenir qu'il est de leur devoir et droit de nous imposer le retrait de nos affaires, bien que cela n'encombrait en rien..mais passons.

Je suis excédée par les relations que nous entretenons avec le syndic qui gère l'immeuble. Si nous leur demandons quelque chose, le demande n'est pas traitée, il faut user d'appels au siège pour avoir réponse. Je ne parle la que d'avoir une réponse, pas d'actes. Car la c'est encore pire.

Nous avons dans la cave, une partie commune qui est hyper encombrée, de detritus en tout genre, une vieille baignoire, des fauteuils des outils rouillés..enfin franchement c'est degoutant, idem dans le jardinet. Nous , locataires, nous efforçons d'entretenir nos parties, d'y disposer des fleurs et meubles de jardin, mais quelques metres plus bas, des detritus inondes un coin du jardinet, ce sont les affaire de l'ancien locataire et pas que...

Bref le syndic depuis 2007 nous dit qu'ils vont faire venir quelqu'un pour debarrasser les parties communes. .. nous attendons toujours.

Nous avons eu une énorme fissure sur le mur de mon pallier, je leur en ai fait part, à ce jour il n'y a toujours pas eu de suites.

Voila ce qui m'agace c'est qu'on nous met en demeure pour des bricoles, on nous somme en gros d'être de braves locataires mais qu'en contrepartie, l'agence n'en fout pas une et prend

ses loc pour des cons.

J'ai un volet qui ne tient plus (ce n'est pas de mon fait), une sonnette qui ne marche pas, une serrure inexistante à ma BAL, des portes qui ne ferment plus et auxquelles il manque des poignées.

Le comble, nous avons faillit mourir intoxiqué au monoxyde quand nous sommes arrivés, une faute grave du syndic qui a renvoyé la balle au propriétaire..bref à l'époque j'étais plus jeune, impressionnable et je n'ai pas porté plainte (de toute façon le directeur du syndic m'a clairement fait comprendre qu'il avait l'argent nécessaire à perdre dans un procès et que moi...)

Tout ça me dégoute...

J'ai donc "déarrassé" mon pallier de notre congélo(qui ne gênait personne mais soit...) maintenant ils doivent venir vérfier si nous avons excécuté gentiment leurs ordres. (sous peine de nous facturer une entreprise)

Quels conseils avez vous a me donner?

Par **cocotte1003**, le **11/04/2012 à 18:03**

Bonjour, envoyez une lrar au syndic avec la liste de tous vos problèmes et faites en une copie simple pour le bailleur. Mettez le en demeure de faire les travaux sous quinzaine, cordialement

Par **amajuris**, le **11/04/2012 à 18:31**

bjr,

c'est à votre propriétaire bailleur qu'il convient de faire parvenir vos doléances et qui doit les régler.

le syndic lui gère la copropriété et n'a aucun rapport avec les locataires mais seulement avec les copropriétaires.

cdt

Par **eleobie**, le **11/04/2012 à 19:35**

merci pour vos réponses, je dois adresser mes doléances au bailleur même si l'intermediaire avec lequel nous correspondons est le responsable de l'agence?

Le propriétaire habite loin, il ne vient que très peu s'occuper de ses biens. De ce fait,même si juridiquement je pense que l'agence est couverte, nous tenons responsable de tout ces désordres l'agence elle même...

Car ils ne participent pas du tout à la bonne communication (je ne parle pas de communiquer inutilement, je parle d'échanger sur des points essentiels, notamment cette fuite de monoxyde qui n'avait pas été prise en charge par l'agence qui ne fait qu'encaisser ses loyers) et au respect du bail.. enfin... c'est la loi du plus fort, comme d'hab...

Par **cocotte1003**, le **12/04/2012** à **15:19**

Bonjour, non ce n'est pas la loi du plus fort, c'est à votre bailleur de faire pression sur le syndic. Bien souvent le bailleur n'est même pas informé des problèmes. Faites lui un courrier pour lui expliquer la situation, cordialement